

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 549 263

②1 N° d'enregistrement national :

83 11655

⑤1 Int Cl⁴ : G 08 G 1/09; G 06 F 15/48.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 11 juillet 1983.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 3 du 18 janvier 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : MALVOLTI Amédéo. — FR.

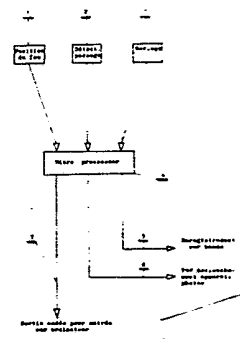
⑦2 Inventeur(s) : Amédéo Malvolti.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Appareil électronique permettant d'enregistrer le passage et la vitesse d'un véhicule automobile.

⑤7 Appareil électronique de contrôle comprenant une com-
mande du feu et du signal de la position du feu (vert-orange-
rouge) 1. Un dispositif de réception de la position du feu et du
signal de passage d'un véhicule automobile 2. Une horloge
pilotée par quartz et alimentée par le réseau donnant : les
heures, les minutes, les secondes et un dispositif d'impression
sur bande papier ou magnétique indiquant à chaque passage
de véhicule : sa vitesse, la position du feu, les heures, minutes
et secondes 3. Un micro processeur 4. Une sortie d'enregistre-
ment sur bande 5. Une sortie de TOP déclenchement de
l'appareil photographique 6. Une sortie codée pour l'entrée sur
ordinateur 7.



FR 2 549 263 - A1

La présente invention concerne les appareils électroniques, permettant de contrôler: la position d'un feu tricolore au passage d'un véhicule automobile, la vitesse de celui-ci, l'heure et la date de passage.

5 Dans les appareils connus de ce genre, appelés "TELETACHIMETRE", un oeil électronique fixé sur un trépied, placé en bordure d'une portion de route hors intersection permet de relever uniquement la vitesse d'un véhicule automobile passant à sa hauteur.

L'appareil selon l'invention permet outre la vitesse, de re-
10 lever les indications déjà citées.

II est en effet constitué de l'équipement des feux, comprenant une commande du feu et signal de la position (vert-orange-rouge), de l'équipement de réception, comprenant un dispositif de réception du signal de la position du feu et de réception
15 du signal de passage d'une voiture automobile. Un équipement d'impression, comprenant une horloge pilotée par quartz et alimentée par le réseau, donnant: les heures, minutes et secondes, un dispositif d'impression sur bande papier ou magnétique donnant à chaque passage de véhicule: sa vitesse, la position du
20 feu, les heures, minutes et secondes. Eventuellement un équipement photos, comprenant un TOP de déclenchement d'un appareil photographique avec signal permettant l'entrée directe sur ordinateur.

Selon l'invention, un oeil électronique fixé sur chaque po-
25 teau de feux tricolores ou tout support placé en bordure d'une route, permet de relever les indications énumérées ci-dessus.

Le croquis annexé est un schéma de l'appareil.

Tel qu'il est représenté, l'appareil comporte pour l'équipement d'un feu, une commande du feu et signal de la position du
30 feu (vert-orange-rouge) 1, pour l'équipement de réception, un dispositif de réception du signal de la position du feu et un dispositif de réception du signal de passage d'une voiture 2. Pour l'impression, une horloge pilotée par quartz et alimentée par le réseau, donnant: les heures, minutes, secondes, vitesse, position
35 du feu et un dispositif d'impression indiquant à chaque passage de voiture sur bande papier ou magnétique ces mêmes indications 3.

Un micro processeur 4. Une sortie enregistrement sur bande 5.
Une sortie TOP déclenchement appareil Photos 6. Une sortie
codée pour entrée sur ordinateur 7.

L'appareil objet de l'invention, peut être utilisé pour le
5 contrôle de vitesse sur une portion de route donnée et pour l'en-
semble de ses fonctions, dans les carrefour équipés de feux tri-
colores ou tous dispositifs similaires de manière permanente ou
momentanée.

REVENDICATIONS

1. Appareil électronique, permettant de contrôler: la position d'un feu tricolore au passage d'un véhicule automobile, la vitesse de celui-ci, l'heure et la date de passage, caractérisé en ce qu'il comporte pour l'équipement des feux, une commande du feu et signal de la position du feu(vert-orange-rouge).

2. Appareil suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte aussi un équipement de réception comprenant un dispositif de réception de la position du feu et un dispositif de réception du signal de passage d'un véhicule.

10 3. Appareil suivant les revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il comporte également un équipement d'impression, comprenant une horloge pilotée par quartz et alimentée par réseau donnant à chaque passage de véhicule une impression sur bande papier ou magnétique de: la position du feu, heures, minutes, secondes, 15 vitesse du véhicule et qu'il peut éventuellement comporter un TOP, permettant le déclenchement d'un appareil photographique, le tout passant par un micro processeur avec sorties codées pour entrées sur ordinateur.

